

ANNEXE “B”

La Grille des usages et normes.

2017

[illegible]

Zone R1									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X	X					
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/1	1/1	1/2					
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7,3	7,3	7,3					
Superficie de plancher minimum (m ²)		56	38	56					
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		7	7	9					
Marge de recul arrière (m)		3	3	6					
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2	6					
Marges de recul latérales totales (m)		4,5	4,5	12					
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/1	1/1						
Coefficient d'occupation du sol maximum		35	35	35					
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales									
Notes									

Zone R2									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X	X					
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/1	1/2	1/2					
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7,3	7,3	7,3					
Superficie de plancher minimum (m²)		56	56	56					
Superficie de plancher maximum (m²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		7	7	9					
Marge de recul arrière (m)		3	3	6					
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2	6					
Marges de recul latérales totales (m)		4,5	4,5	12					
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/1	2/2						
Coefficient d'occupation du sol maximum		35	35						
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales									
Notes									

[illegible]

Zone R3										
Autres spécifications		référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment										
Isolée			X		X		X	X		
Jumelée				X		X				
En rangée										
Édification des bâtiments										
Nombre d'étages min/max			1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2		
Hauteur minimum (m)										
Hauteur maximum (m)										
Largeur minimum (m)			7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3		
Superficie de plancher minimum (m²)			56	56	56	56	56	56		
Superficie de plancher maximum (m²)										
Profondeur (m)										
Implantation des bâtiments										
Marge de recul avant (m)			9	9	9	9	9	9		
Marge de recul arrière (m)			2	2	2	2	2	6		
Marge de recul latérale d'un côté (m)			2	0	2	0	2	6		
Marges de recul latérales totales (m)			4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	12		
Rapports										
Nombre de logement par bâtiment min/max			1/1	1/1	2/3	2/3	4/4			
Coefficient d'occupation du sol maximum			30	30	30	30	30			
Normes d'entreposage et d'étalage										
Entreposage		5.22								
Étalage		5.23								
Normes spéciales										
Autres normes spéciales										
Notes										

[illegible]

Zone R4									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X		X					
Jumelée			X		X				
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2	1/2	1/2				
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7,3	7,3	7,3	7,3				
Superficie de plancher minimum (m ²)		56	56	56	56				
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		9	9	9	9				
Marge de recul arrière (m)		6,1	6,1	6,1	6,1				
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	0	2	0				
Marges de recul latérales totales (m)		5	5	5	5				
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/1	1/1	2/3	2/3				
Coefficient d'occupation du sol maximum		30	30	30	30				
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales									
Notes									

Zone R5									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X		X					
Jumelée			X		X				
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2	1/2	1/2				
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7,3	7,3	7,3	7,3				
Superficie de plancher minimum (m²)		56	56	56	56				
Superficie de plancher maximum (m²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		9	9	9	9				
Marge de recul arrière (m)		6,1	6,1	6,1	6,1				
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	0	2	0				
Marges de recul latérales totales (m)		5	5	5	5				
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/1	1/1	2/3	2/3				
Coefficient d'occupation du sol maximum		30	30	30	30				
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales									
Notes									

Zone R6										
Autres spécifications		référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment										
Isolée		X		X		X				
Jumelée			X		X					
En rangée										
Édification des bâtiments										
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2	1/2	1/2	1/2				
Hauteur minimum (m)										
Hauteur maximum (m)										
Largeur minimum (m)		7,3	7,3	7,3	7,3	7,3				
Superficie de plancher minimum (m²)		56	56	56	56	56				
Superficie de plancher maximum (m²)										
Profondeur (m)										
Implantation des bâtiments										
Marge de recul avant (m)		9	9	9	9	6,1				
Marge de recul arrière (m)		6,1	6,1	6,1	6,1	6,1				
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	0	2	0	6				
Marges de recul latérales totales (m)		5	5	5	5	12				
Rapports										
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/1	1/1	2/3	2/3					
Coefficient d'occupation du sol maximum		30	30	30	30					
Normes d'entreposage et d'étalage										
Entreposage	5.22									
Étalage	5.23									
Normes spéciales										
Autres normes spéciales										
Notes										

Zone R7									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X						
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/1	1/1						
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7,3	7,3						
Superficie de plancher minimum (m ²)		56	56						
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		7	9						
Marge de recul arrière (m)		3	6						
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	6						
Marges de recul latérales totales (m)		4,5	12						
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/1	1/1						
Coefficient d'occupation du sol maximum		35	35						
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales									
Notes									

[illegible]

Zone R8									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X							
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		2/2							
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		8							
Superficie de plancher minimum (m ²)		60							
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		9							
Marge de recul arrière (m)		6							
Marge de recul latérale d'un côté (m)		6							
Marges de recul latérales totales (m)		12							
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		4/4							
Coefficient d'occupation du sol maximum		35							
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales									
Notes									

Zone C1										
Autres spécifications		référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment										
Isolée		X		X		X	X	X	X	X
Jumelée			X		X					
En rangée										
Édification des bâtiments										
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2
Hauteur minimum (m)										
Hauteur maximum (m)										
Largeur minimum (m)		7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	
Superficie de plancher minimum (m²)		56	56	56	56	56	56	56	56	
Superficie de plancher maximum (m²)										
Profondeur (m)										
Implantation des bâtiments										
Marge de recul avant (m)		9	9	9	9	9	9	9	9	9
Marge de recul arrière (m)		4	4	4	4	4	4	4	4	4
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	0	2	0	2	2	2	2	2
Marges de recul latérales totales (m)		4	4	4	4	4	4	4	4	4
Rapports										
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/1	1/1	2/3	2/3	4/4				
Coefficient d'occupation du sol maximum		50	50	50	50	50	50	50	50	50
Normes d'entreposage et d'étalage										
Entreposage	5.22									
Étalage	5.23									
Normes spéciales										
Autres normes spéciales										9.1
Notes										

Zone C2										
Autres spécifications		référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment										
Isolée		X		X		X	X	X	X	X
Jumelée			X		X					
En rangée										
Édification des bâtiments										
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2
Hauteur minimum (m)										
Hauteur maximum (m)										
Largeur minimum (m)		7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	
Superficie de plancher minimum (m²)		56	56	56	56	56	56	56	56	
Superficie de plancher maximum (m²)										
Profondeur (m)										
Implantation des bâtiments										
Marge de recul avant (m)		9	9	9	9	9	9	9	9	9
Marge de recul arrière (m)		4	4	4	4	6	4	4	4	4
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	0	2	0	6	2	2	2	2
Marges de recul latérales totales (m)		4	4	4	4	12	4	4	4	4
Rapports										
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/1	1/1	2/3	2/3					
Coefficient d'occupation du sol maximum		50	50	50	50		50	50	50	50
Normes d'entreposage et d'étalage										
Entreposage	5.22									
Étalage	5.23									
Normes spéciales										
Autres normes spéciales										9.1
Notes										

Zone C3										
Autres spécifications		référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment										
Isolée		X	X	X	X					
Jumelée										
En rangée										
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2	1/2	1/2					
Hauteur minimum (m)										
Hauteur maximum (m)										
Largeur minimum (m)		7,3	7,3	7,3	7,3					
Superficie de plancher minimum (m²)		56	56	56	56					
Superficie de plancher maximum (m²)										
Profondeur (m)										
Marge de recul avant (m)		9	9	9	9					
Marge de recul arrière (m)		4	6	4	4					
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	6	2	2					
Marges de recul latérales totales (m)		4	12	4	4					
Rapports										
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/1								
Coefficient d'occupation du sol maximum		50		50	50					
Normes d'entreposage et d'étalage										
Entreposage	5.22									
Étalage	5.23									
Normes spéciales										
Autres normes spéciales										
Notes										
(1) 5830										

Zone C4									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée			X	X	X	X	X		X
Jumelée								X	
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max			1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)			7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3
Superficie de plancher minimum (m²)			56	56	56	56	56	56	56
Superficie de plancher maximum (m²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)			9	9	9	9	9	9	6,1
Marge de recul arrière (m)			6	6	6	6	6	6	6,1
Marge de recul latérale d'un côté (m)			4	4	4	4	4	0	6,1
Marges de recul latérales totales (m)			8	8	8	8	8	6	12,2
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max									
Coefficient d'occupation du sol maximum			50	50	50	50	50	50	
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales					9.1				
Notes									

Zone C5										
Autres spécifications		référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment										
Isolée				X	X	X	X			
Jumelée										
En rangée										
Édification des bâtiments										
Nombre d'étages min/max				1/2	1/2	1/2	1/2			
Hauteur minimum (m)										
Hauteur maximum (m)										
Largeur minimum (m)				7,3	7,3	7,3	7,3			
Superficie de plancher minimum (m²)				56	56	56	56			
Superficie de plancher maximum (m²)										
Profondeur (m)										
Implantation des bâtiments										
Marge de recul avant (m)				9	9	9	9			
Marge de recul arrière (m)				6	6	6	6			
Marge de recul latérale d'un côté (m)				4	4	4	4			
Marges de recul latérales totales (m)				8	8	8	8			
Rapports										
Nombre de logement par bâtiment min/max										
Coefficient d'occupation du sol maximum				50	50	50	50			
Normes d'entreposage et d'étalage										
Entreposage		5.22								
Étalage		5.23								
Normes spéciales										
Autres normes spéciales										
Notes										

Zone I1									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X						
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/1						
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7,3	7,3						
Superficie de plancher minimum (m ²)		56	56						
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		6,1	9						
Marge de recul arrière (m)		6,1	9						
Marge de recul latérale d'un côté (m)		6,1	6						
Marges de recul latérales totales (m)		12,2	12						
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max									
Coefficient d'occupation du sol maximum									
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.21		3						
Étalage	5.22								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales			9.2						
			9.12						
Notes									

[illegible]

Zone P1									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X							
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2							
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7,3							
Superficie de plancher minimum (m²)		56							
Superficie de plancher maximum (m²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		6,1							
Marge de recul arrière (m)		6,1							
Marge de recul latérale d'un côté (m)		6,1							
Marges de recul latérales totales (m)		12,2							
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max									
Coefficient d'occupation du sol maximum									
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales									
Notes									

Zone P2									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X						
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2						
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7,3	7,3						
Superficie de plancher minimum (m ²)		56	56						
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		6,1	6,1						
Marge de recul arrière (m)		6,1	6,1						
Marge de recul latérale d'un côté (m)		6,1	6,1						
Marges de recul latérales totales (m)		12,2	12,2						
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max									
Coefficient d'occupation du sol maximum									
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales									
Notes									

[illegible]

Zone P3									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X						
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2						
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7,3	7,3						
Superficie de plancher minimum (m ²)		56	56						
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		6,1	6,1						
Marge de recul arrière (m)		6,1	6,1						
Marge de recul latérale d'un côté (m)		6,1	6,1						
Marges de recul latérales totales (m)		12,2	12,2						
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max									
Coefficient d'occupation du sol maximum									
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales									
Notes									

[illegible]

Zone P4									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X						
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2						
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7,3	7,3						
Superficie de plancher minimum (m ²)		56	56						
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		6,1	6,1						
Marge de recul arrière (m)		6,1	6,1						
Marge de recul latérale d'un côté (m)		6,1	6,1						
Marges de recul latérales totales (m)		12,2	12,2						
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max									
Coefficient d'occupation du sol maximum									
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales									
Notes									

Zone P5									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X						
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2						
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7,3	7,3						
Superficie de plancher minimum (m ²)		56	56						
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		9	9						
Marge de recul arrière (m)		6	6						
Marge de recul latérale d'un côté (m)		3	3						
Marges de recul latérales totales (m)		6	6						
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max									
Coefficient d'occupation du sol maximum		25	25						
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales		9.3							
Notes									

[illegible]

Zone P6									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X						
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2						
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7,3	7,3						
Superficie de plancher minimum (m ²)		56	56						
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		6,1	6,1						
Marge de recul arrière (m)		6,1	6,1						
Marge de recul latérale d'un côté (m)		6,1	6,1						
Marges de recul latérales totales (m)		12,2	12,2						
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max									
Coefficient d'occupation du sol maximum									
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales									
Notes									

[illegible]

Zone P7									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X							
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max									
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)									
Superficie de plancher minimum (m ²)									
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)									
Marge de recul arrière (m)									
Marge de recul latérale d'un côté (m)									
Marges de recul latérales totales (m)									
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max									
Coefficient d'occupation du sol maximum									
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales									
Notes									
(1) 9.10									

Zone A1									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X						
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2							
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7,3							
Superficie de plancher minimum (m ²)		56							
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		12	12						
Marge de recul arrière (m)		6	6						
Marge de recul latérale d'un côté (m)		5	5						
Marges de recul latérales totales (m)		10	10						
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max									
Coefficient d'occupation du sol maximum		25							
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales		9.11	9.11						
		9.5	9.5						
		(1) 9.8	9.6						
		9.9	9.9						
Notes									

Zone A2									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X						
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2							
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7,3							
Superficie de plancher minimum (m ²)		56							
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		12	12						
Marge de recul arrière (m)		6	6						
Marge de recul latérale d'un côté (m)		5	5						
Marges de recul latérales totales (m)		10	10						
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max									
Coefficient d'occupation du sol maximum		25							
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales		9.11	9.11						
		9.5	9.5						
		(1) 9.8	9.6						
		9.9	9.9						
Notes									

Zone A3										
Autres spécifications		référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment										
Isolée			X	X	X					
Jumelée										
En rangée										
Édification des bâtiments										
Nombre d'étages min/max			1/2		1/1					
Hauteur minimum (m)										
Hauteur maximum (m)										
Largeur minimum (m)			7,3		7,3					
Superficie de plancher minimum (m²)			56		56					
Superficie de plancher maximum (m²)										
Profondeur (m)										
Implantation des bâtiments										
Marge de recul avant (m)			12	12	12					
Marge de recul arrière (m)			6	6	6					
Marge de recul latérale d'un côté (m)			5	5	5					
Marges de recul latérales totales (m)			10	10	10					
Rapports										
Nombre de logement par bâtiment min/max										
Coefficient d'occupation du sol maximum			25							
Normes d'entreposage et d'étalage										
Entreposage		5.22								
Étalage		5.23								
Normes spéciales										
Autres normes spéciales			9.11	9.11						
			(1) 9.8	9.6						
			9.9	9.9						
Notes										
(2) puits municipaux										

[illegible]

Zone A4									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X						
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2							
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7,3							
Superficie de plancher minimum (m ²)		56							
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		12	12						
Marge de recul arrière (m)		6	6						
Marge de recul latérale d'un côté (m)		5	5						
Marges de recul latérales totales (m)		10	10						
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max									
Coefficient d'occupation du sol maximum		25							
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales		(1) 9.8	9.6						
			9.7						
Notes									

Zone A5									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X						
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2							
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7,3							
Superficie de plancher minimum (m ²)		56							
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		12	12						
Marge de recul arrière (m)		6	6						
Marge de recul latérale d'un côté (m)		5	5						
Marges de recul latérales totales (m)		10	10						
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max									
Coefficient d'occupation du sol maximum		25							
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales		(1) 9.8	9.6						
			9.7						
Notes									